

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

Séance ordinaire du 29 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 19

Membres présents : 17

Nombre de voix : 19

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Pierre HEINE, maire.

Étaient présents : Pierre HEINE, Didier BRANZI, Carole BOLLARO, Bernard WEITTEN, Sylvain PRATI, Dominique HALLÉ, Liliane MATHIS, Dominique LEBRUN, Éric MARCHAL, Bernard HEINE, David LEDENYI, Bernard PERRIN, Messaade VAISSIÈRE, Sandrine BRENYK, Rodrigue LAGLASSE, Cathy TONUS, Céline ROBERT.

Etaient excusés : Martine GINDT qui a donné procuration à Liliane MATHIS ; Sandrine BIRARDI qui a donné procuration à Sandrine BRENYK.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Rodrigue LAGLASSE est désigné secrétaire de séance.

POINT 1

Subventions de fonctionnement aux associations.

Le maire rappelle que des subventions peuvent être attribuées aux associations lorsque celles-ci ont plus d'une année de fonctionnement et en font la demande à l'aide du dossier spécifique élaboré par la commune. Sylvain PRATI, adjoint, présente les propositions de la commission « Associations ».

Fonctionnement	2017
ASSOCIATIONS	MONTANTS ALLOUES
ASSE Ecole Jean Moulin	310,00
APEEM Associations de Parents d'élèves	310,00
Metzervisse Village Lorrain	550,00
Judo Club METZERVISSE	1 350,00
Club de l'Amitié	1 500,00
ACPLM	1 200,00
Association Prévention Routière	200,00
APEI de THIONVILLE	1 000,00
Vie et Culture	100,00
Restos du Coeur	240,00
Avant-Garde METZERVISSE	5 850,00
METZERVISSE Art Contemporain	700,00
Amicale des Donneurs de Sang	300,00
Amicale des Sapeurs Pompiers METZERVISSE	2 468,45
1 Rose 1 Espoir	300,00
Moselle River 1944	300,00
Jiu Jitsu	300,00
Exceptionnelles	2017
ASSOCIATIONS	MONTANTS ALLOUES
ASSE Ecole Jean Moulin	4 500,00
APEEM Associations de Parents d'élèves	465,00
Judo Club METZERVISSE	700,00
METZERVISSE Art Contemporain	350,00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'avis de la commission « Associations » et après en avoir délibéré, décide par **15 voix POUR** d'attribuer pour l'année 2017 une subvention de fonctionnement ou une subvention exceptionnelle aux associations citées ci-dessus. Les votes de quatre personnes (Martine GINDT, Bernard HEINE, David LEDENYI et Messaade VAISSIERE), membres du comité d'une association, n'ont pas été pris en compte

POINT 2

Budget primitif principal 2017.

Didier BRANZI, 1^{er} adjoint chargé des finances, présente le budget primitif 2017 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		RECETTES			
Chapitres		BP 2017	Chapitres		BP 2017
011	Charges à caractère général	383 400	70	Produits des services	4 500
012	Charges de personnel	481 900	73	Impôts et taxes	648 168
042	Op. d'ordre transfert entre section	2 840			
65	Charges de gestion courante	167 500	74	Dotations	294 322
66	Charges financières	67 343	75	Autres produits	68 000
67	Charges exceptionnelles	2 000	77	Produits exceptionnels	1 200
014	Atténuations de produits	56 091			
022	Dépenses imprévues	20 000			
023	Virement à l'investissement	317 580	002	Excédent reporté	482 464
TOTAL		1 498 654		TOTAL	1 498 654

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES		RECETTES			
Chapitres		BP 2017	Chapitres		BP 2017
16	Emprunts et dettes	267 488	10	Dotations et réserves	496 890
20	Immobilisations incorporelles	16 000	13	Subventions d'investissement	520 110
21	Immobilisations corporelles	401 500	16	Emprunts et dettes	5 000
23	Immobilisations en cours	38 000	024	Produits de cession	1 100 000
32	Maison de Santé Pluridisciplinaire.	736 696	040	Op. d'ordre de transfert entre section	2 840
33	Liaison sécurisée RD918	240 000	021	Virmt section fonctionnement	317 580
34	Usoirs de la Grand'Rue	180 000			
35	Morgue	300 000			

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

36	Atelier municipal	52 000			
001	Déficit reporté	210 736	001	Excédent reporté	0
	TOTAL	2 442 420		TOTAL	2 442 420

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE d'approuver à l'unanimité le budget primitif 2017** selon les éléments des tableaux présentés ci-dessus.

POINT 3

Budget primitif complémentaire 2017 - Lotissement "Les Vallons II".

Didier BRANZI, 1^{er} adjoint chargé des finances, présente le budget primitif complémentaire 2017 – Lotissement « Les Vallons II » qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		BP 2017	Chapitres		BP 2017
60	Achats et variation des stocks	46 000	70	Produits des services	0
65	Autres charges gest. courante	58 699			
042	Op. d'ordre entre sections	205 138	042	Op. d'ordre entre sections	251 138
			002	Excédent reporté	309 836
023	Virement à l'investissement	251 137			
	TOTAL	560 974		TOTAL	560 974

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		BP 2017	Chapitres		BP 2017
040	Op. d'ordre entre sections	251 138	040	Op. d'ordre entre sections	205 138
001	Déficit reporté	205 137	021	Virmt section fonctionnement	251 137
	TOTAL	456 275		TOTAL	456 275

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE d'approuver à l'unanimité le budget primitif complémentaire « Les Vallons 2 » de l'exercice 2017** selon les éléments des tableaux présentés ci-dessus.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

POINT 4

Budget primitif complémentaire 2017 - lotissement "les Anciens Fours à Chaux".

Didier BRANZI, 1^{er} adjoint chargé des finances, présente le budget primitif complémentaire 2017 – Lotissement « Les Anciens Fours à Chaux » qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		BP 2017	Chapitres		BP 2017
60	Achats et variation des stocks	200 000	70	Produits des services	187 702
65	Autres charges gest. courante	2	042	Op. d'ordre entre sections	765 913
042	Op. d'ordre entre sections	565 911			
023	Virement à l'investissement	765 912	002	Excédent reporté	578 210
TOTAL		1 531 825		TOTAL	1 531 825

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		BP 2017	Chapitres		BP 2017
040	Op. d'ordre entre sections	765 913	040	Op. d'ordre entre sections	565 911
001	Déficit reporté	565 910	021	Virmt section fonctionnement	765 912
	TOTAL	1 331 823		TOTAL	1 331 823

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE d'approuver à l'unanimité le budget primitif complémentaire « Les Anciens Fours à Chaux » de l'exercice 2017** selon les éléments des tableaux présentés ci-dessus.

POINT 5

Indemnités de fonction au maire et aux adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ; Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et avec effet au 1^{er} janvier 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif :

Des fonctions de Maire :

Population (habitants) Taux maximal en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

De 1000 à 3 499 43

Des fonctions d'adjoint :

Population (habitants) Taux maximal en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

De 1000 à 3 499 16,5

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

POINT 6

Création de bail pour location d'un appartement.

Le maire expose que suite à l'acquisition d'une maison, sise 44 Grand'rue, il convient de proposer un bail à un particulier pour un logement communal.

Le maire propose un loyer mensuel à 465 € avec une caution équivalente à un mois de loyer.

La commune réclamera en sus la récupération du montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce bail.**

POINT 7

Modification du tableau des effectifs.

Le Maire informe l'assemblée :

Du fait d'évolutions de portée nationale concernant l'ensemble des fonctions publiques, la Commune de METZERVISSE est invitée par le Centre de Gestion de la Moselle à revisiter la composition de son tableau des emplois et des effectifs.

Cette révision se fait à moyens constants, sans création ou suppression de postes.

L'actualisation à opérer doit permettre à la commune d'acter – avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017 – la disparition ou la modification de certains intitulés de grades, d'une part, et du reclassement de plusieurs agents de la Collectivité dans de nouveaux grades, d'autre part.

Ces évolutions sont rendues nécessaires en raison de la déclinaison progressive aux différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, d'un accord national de 2016 sur la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations des fonctionnaires (PPCR).

Cette réforme prévoit en effet une rénovation en profondeur des carrières et des rémunérations des agents publics, avec comme objectifs d'harmoniser ces différents aspects entre les trois fonctions publiques (d'Etat, Territoriale et Hospitalière) en vue de favoriser la mobilité.

Les principales mesures de la PPCR comprennent :

- Une refonte progressive des grilles indiciaires avec la revalorisation des indices bruts (IB) et des indices majorés (IM) échelonnée entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2020 en fonction de la catégorie (A, B ou C) et en fonction du cadre d'emplois, étant précisé qu'en contrepartie de ces points d'indices majorés alloués aux fonctionnaires est opéré un abattement de leurs indemnités ;
- La réorganisation des carrières (nombre et dénomination des grades à l'intérieur d'un cadre d'emploi, nombre d'échelons...) à compter du 1^{er} janvier 2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois (A, B et C) ;
- La création d'une cadence unique d'avancement d'échelon et la suppression de l'avancement d'échelon aux anciennetés minimales ou maximales.
-

La déclinaison de la réorganisation des cadres d'emplois décrétée implique d'apporter au tableau des effectifs et des emplois de la Commune les modifications suivantes :

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

NB	grades actuels	Cat	NB	Nouveaux grades	Cat	Nb H.
1	Adjoint administratif principal 1 [°] classe	C	1	Adjoint administratif principal 1 [°] classe	C3	TC
1	Adjoint administratif 2 [°] classe	C	1	Adjoint administratif	C1	TC
1	Adjoint administratif 2 [°] classe	C	1	Adjoint administratif	C1	TP
1	Agent de maitrise principal	C	1	Agent de maitrise principal	C	TC
1	Adjoint technique 1 [°] classe	C	1	Adjoint technique principal 2 [°] classe	C2	TC
1	Adjoint technique 1 [°] classe	C	1	Adjoint technique principal 2 [°] classe	C2	TNC
2	Adjoint technique 2 [°] classe	C	2	Adjoint technique	C1	TC
6	Adjoint technique 2 [°] classe	C	6	Adjoint technique	C1	TNC
2	ATSEM 1 [°] classe	C	2	ATSEM principal 2 [°] classe	C2	TC
3	ATSEM 1 [°] classe	C	3	ATSEM principal 2 [°] classe	C2	TNC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'apporter, **à l'unanimité**, les modifications nécessitées par les décrets susvisés au tableau des effectifs de la collectivité, à compter du 1^{er} janvier 2017, dans les conditions proposées par le tableau ci-dessus.

POINT 8

Convention avec un commerçant ambulant.

Le Maire informe l'assemblée :

Le chiffre d'affaire du commerçant ambulant a été impacté par son déplacement de la Grand'rue vers la route de Kédange.

Il sollicite une révision de sa contribution pour occupation du domaine public.

Le maire propose d'établir à 150 € par mois la participation du commerçant ambulant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par **12 voix POUR et 7 ABSTENTIONS**, de porter la participation du commerçant ambulant pour occupation du domaine public à **150 € par mois** à compter du 1er janvier 2017 et d'autoriser le maire à signer un avenant à la convention établie entre la commune, le trésorier et le commerçant.

Tous les membres ont signé au registre
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire le
Publié-le